

**Délibération n° 2024 – VIII - 003**

**Rapport n°2 : Convention de groupement de commande pour la mission d'Ordonnancement de pilotage et de coordination urbain sur l'opération « Lancey » à Villard-Bonnot et la préfiguration de déclasserment des ruines classées site Bergès**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical, convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présent en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	François Bernigaud suppléant présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	

## COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2024

Autres personnes présentes :

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cécile Albano Responsable Pôle administratif

Paierie départementale de l'Isère : Georges Deru GAM : Nicolas Perrin

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Affluents de l'Isère en Grésivaudan, le torrent de la Combe de Lancey, situé sur la commune de Villard-Bonnot fait l'objet d'un projet d'aménagement intégré. Ce torrent, situé sur un cône de déjection très urbanisé est exposé à des crues torrentielles potentiellement très dommageables. La crue de 2005 en est un exemple.

Des aménagements visant le triple objectif de protection vis à vis des crues torrentielles, de valorisation et préservation des milieux aquatiques et de valorisation des usages, ont été étudiés dans la phase "Etude" du PAPI et ont été validés au stade faisabilité par le COPIL en avril dernier. Les études d'Avant-Projet vont être prochainement engagées.

Le site de "Lancey" est également le siège de plusieurs projets d'aménagement contribuant à l'attractivité du territoire et à son développement, qui dépendent étroitement de la mise en œuvre des travaux de protection contre les crues torrentielles :

- le site "Bergès, propriété de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) et installé sur une partie des anciennes papèteries éponymes, qui héberge une pépinière d'entreprises et le boulodrome intercommunal, fait l'objet d'un projet de requalification des autres bâtiments des anciennes papèteries afin d'étendre les activités économiques précédemment évoquées ;
- Les friches industrielles des anciennes papeteries fermées en 2008, propriété communale, ont vocation à être requalifiées et rénovées ces prochaines années pour développer un centre urbain plus attractif et accueillant, aujourd'hui morcelé par la présence de la RD523 notamment ;

Le caractère historique et patrimonial des activités papetières et la particularité architecturale des infrastructures ont conduit à la classification de ces dernières aux Monuments Historiques. L'ensemble de ces projets doivent donc garantir la préservation de ce patrimoine et intégrer cette composante de manière cohérente.

Afin de garantir cet aspect et de mettre en œuvre ces projets qui se superposent, de manière simultanée, en visant une optimisation des coûts et des délais, une mission de coordination doit être commandée par la CCLG à la SPL Isère Aménagement.

Cette mission, fait l'objet d'un groupement de commande entre les différents maîtres d'ouvrage des projets listés ci-avant, ces derniers étant tous déjà actionnaires de la SPL. Le coordonnateur désigné est la CCLG.

Les principales prestations de cette mission sont notamment la mise en œuvre des études urbaines, patrimoniales et paysagères afin d'établir un plan guide d'aménagement du site qui intégrera en particulier la préfiguration du déclassement des ruines en sortie de gorges, nécessaire à leur démolition. Il s'agira également de garantir le phasage de l'ensemble des projets permettant leurs avancées en cohérence.

Le montant total attribué pour l'ensemble de ces missions est de 479 351 € HT.

Les prestations seront remboursées au coordonnateur selon la clef de répartition suivante :

- 64% des coûts à charge du coordonnateur, communauté de communes Le Grésivaudan
- 23% des coûts à charge du SYMBHI
- 13% des coûts à charge de la commune de Villard-Bonnot

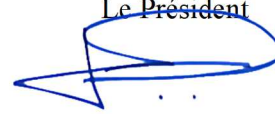
**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité :**

- **de participer au suivi technique et stratégique de cette mission de coordination ;**
- **de contribuer financièrement selon le taux de participation explicité ;**
- **d'autoriser le Président du SYMBHI à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe.**

Fait à Grenoble, le 07 janvier 2025

Extrait certifié conforme,

Extrait certifié conforme,  
Le Président



Fabien Mulyk